

DÉCHETS MÉNAGERS



Le tri des déchets de cuisine Point d'apport contrôlé : un outil innovant

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault innove pour faciliter le tri des déchets de cuisine : elle déploie des points d'apport volontaire contrôlés (PAVC) dans les cœurs de villages du territoire.

Le point d'apport volontaire, c'est :

-  un service innovant qui facilite le tri des déchets de cuisine
-  un dispositif qui limite les nuisances visuelles et sonores de la collecte
-  un outil accessible 7 jours / 7 (plus besoin de se préoccuper des jours de collecte !)
-  un conteneur en acier galvanisé intégré dans son environnement
-  la participation de tous à l'augmentation de la valorisation des déchets
-  la réduction de la quantité de déchets enfouis



En 2022, **11** communes bénéficient du dispositif, et **2** autres sont concernées pour le 1^{er} trimestre 2023.





Point d'apport contrôlé : Comment ça marche ?



J'utilise un **bioseau**.

D'une contenance de 10 litres, il est fabriqué en polypropylène recyclé et recyclable.

Le +



Avec son couvercle micro-percé et ses aérations latérales, il évite la fermentation des déchets et les mauvaises odeurs.



Je mets mes restes de repas dans un **sac compostable**.

Le +



Les sacs fournis en mairie sont compostables et biodégradables (certifiés « ok compost » uniquement).



Je me rends au point d'apport muni de mon **badge**.

Le conteneur s'ouvre alors et je n'ai plus qu'à déposer mes déchets de cuisine par la trappe accessible.

Le +



Je m'y rends quand je le souhaite, 7 jours / 7.

Aussi appelés déchets compostables ou biodéchets, les déchets de cuisine doivent être séparés des déchets résiduels et des déchets végétaux, et déposés dans les points d'apport volontaire contrôlés (ou bacs verts).

Les déchets végétaux, eux, doivent être déposés en déchèteries.

Cinq déchèteries (dont une gros véhicules) du Syndicat Centre Hérault se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.



Bon à savoir



Point d'apport contrôlé : Pour quels déchets ?



Restes de repas : viande, os, poisson, arêtes, épluchures, croutes de fromage, coquilles d'œufs, pain...



Sachets de thé



Marc de café



Feuilles d'essuie-tout



Serviettes en papier

Ne pas déposer dans les points d'apport (ou bacs verts) les coquilles de moules ou d'huitres et autres coquillages, la litière de vos animaux de compagnie (bac gris) ou encore les déchets verts de jardin volumineux (déchèterie).

Les restes de repas sont fermentescibles.

Mélangés avec les autres déchets en centre de stockage, ils polluent.

Triés et collectés séparément, ils sont transformés en compost bon pour l'agriculture locale ou le jardinage.



DÉCHETS MÉNAGERS

**Pour obtenir
des sacs biodégradables
ou mon badge d'accès**

Je me rends dans la mairie de ma commune.

**Pour commander
un bioseau de cuisine**

Je me rends sur le site de la communauté de communes :

www.cc-vallee-herault.fr / Vie pratique / Gestion des déchets
pour remplir le formulaire de demande disponible en bas de page.

J'ai une question

Je contacte la Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

par mail service.dechets@cc-vallee-herault.fr
par tél. 04 67 57 65 63